DEPARTEMENT DES LANDES
COMMUNE DE PORT DE LANNE
Nombre de conseillers en fonction :
15
Nombre de conseillers présents :
13
Nombre de votants :
15
Quorum :
8

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 22 septembre 2026 à 20 heures 30

L'an deux mil vingt-six, le vingt-deux du mois de septembre à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Port-de-Lanne, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Magali POILLION, Maire de Port-de-Lanne.

Présents : Monsieur Pierre-Albert ANSELM, Madame Mona ARNAUD, Monsieur Stéphane BELLANGER, Madame Valérie BRÉTHOUS, Monsieur Christian CHAMBRES, Madame Rolande DELEAU, Monsieur Dominique DUBUISSEZ, Madame Séverine GATELIER, Monsieur Bruno LAPEGUE, Madame Béatrice LE GOFF MANCEBO, Monsieur Jérôme PERRI, Madame Magali POILLION, Madame Stéphanie THÉRET

Absents ayant donné pouvoir :
Monsieur Pedro PINHEIRO donne pouvoir à Monsieur Pierre-Albert ANSELM
Monsieur Richard LOPEZ donne pouvoir à Madame Magali POILLION

Secrétaire de séance : Monsieur Dominique DUBUISSEZ

Auxiliaire de séance : Madame Valériane SOUMARE

Date de convocation : Vendredi 18 septembre 2026

Début de séance : 20h30

Madame la Maire remercie l'assemblée de sa présence et annonce l'ordre du jour :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 16 juillet 2026
3. Délibération : demande nouvel échéancier du portage EPFL
4. Délibération : règlement intérieur du conseil municipal de la commune de Port-de-Lanne
5. Délibération : convention de mandat pour l'établissement et l'émission de la facturation par l'Office National des Forêts pour des recettes issues des ventes de bois
6. Délibération : recours au service archives du Centre de Gestion des Landes
7. Délibération : acceptation du don d'une association
8. Tour de table des élus
9. Questions diverses

*****

1. Désignation du secrétaire de séance

Monsieur Dominique DUBUISSEZ est désigné secrétaire de séance.

2. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 16 juillet 2026

Monsieur Stéphane BELLANGER demande à ce que la composition des comités de travail soit ajoutée au procès-verbal.

Il est répondu que la liste sera annexée au procès-verbal, consultable en mairie.

Pour : 14
Contre : 1 Monsieur Bruno LAPEGUE

3. Délibération : Demande nouvel échéance du portage EPFL

Madame la Maire rappelle que par délibération en date du 29 août 2024, la commune a établi les modalités du portage foncier et financier de l'EPFL dans le cadre de l'achat de la Vieille Auberge et que par délibération en date du 29 juin 2026, la commune demandait la mise à disposition de l'immeuble avant d'en devenir propriétaire.

Considérant l'échéancier initial et les difficultés financières de la commune, cette dernière sollicite un nouvel échéancier, avec un prolongement du portage d'une durée de 2 ans.

Débats :

Madame Stéphanie THÉRET, adjointe aux finances, prend la parole pour expliquer que prolonger le portage financier a un coût supplémentaire et que, selon elle, les deux échéanciers proposés sont lourds à assumer considérant la dégradation historique de la situation financière de la commune. Elle indique qu'elle votera contre cette proposition et que, dans la mesure où il n'y a pas d'urgence à faire cette demande, la reporter permettrait de conserver une marge de négociation.

Monsieur Bruno LAPÈGUE demande communication de tous les documents relatifs à la Vieille Auberge sous 15 jours.
Il rappelle qu'il existe différentes durées de portage par l'EPFL et suggère que la commune devrait essayer d'obtenir un portage sur 15 ans, même si elle n'y est pas éligible au premier abord. Il précise que la solvabilité de la commune aurait dû être vérifiée.

Madame Stéphanie THÉRET répond que l'EPFL Landes Foncier est le seul organisme EPFL à ne pas vérifier la capacité financière de la commune et que, dans le dossier en question, l'organisme fait pression sur la commune. Elle ajoute que la commune fera appel à des juristes si cela s'avère nécessaire.

Monsieur Bruno LAPÈGUE rappelle qu'aucune information n'a été transmise aux élus d'opposition, que c'est un choix de l'équipe majoritaire, mais que ce dossier dépasse le cadre de l'équipe municipale, concerne tous les port-de-lannais et qu'à ce titre, certains pourraient apporter leur aide et leurs connaissances. Raison pour laquelle il demande communication du dossier complet.

Madame la Maire précise qu'elle n'est pas tenue de travailler avec les élus d'opposition sur tous les sujets mais qu'en l'occurrence, ces derniers ne se sont pas présentés en mairie pour proposer leur aide, notamment pendant les récents moments difficiles que la commune a traversé. Elle ajoute que les élus de la majorité et les particuliers n'ont pas attendu qu'on les appelle pour venir aider leurs concitoyens.
Monsieur Bruno LAPEGUE répond qu'il était lui-même pris par ailleurs suite aux intempéries, mais qu'il est venu en aide aux port-de-lannais la semaine suivante.

Madame la Maire lui indique qu'elle a bien pris note de sa demande de consultation des documents et propose la délibération au vote.

Abstention : 2 Madame Valérie BRÉTHOUS et Monsieur Stéphane BELLANGER
Contre : 13

4. **Délibération : règlement intérieur du conseil municipal de la commune de Port-de-Lanne**

Madame la Maire explique que ce vote devrait être une formalité puisque le règlement a été validé point par point lors des conseils précédents.

Monsieur Bruno LAPÈGUE précise que rien n'a été ajouté concernant les orientations budgétaires et que les conditions de consultation des dossiers par les élus sont inchangées (sur rendez-vous).

Madame la Maire répond qu'il n'a jamais été question du budget dans le règlement intérieur, mais que les orientations seront exposées lorsque l'audit financier aura permis de prendre la pleine mesure de la situation financière de la commune.

Madame Stéphanie THÉRET précise que tous les élus demandent la permission de consulter les dossiers, que cela ne concerne pas uniquement l'opposition.

Monsieur Bruno LAPÈGUE déplore que les élus d'opposition ne soient pas consultés.

Madame la Maire répond qu'elle tient toujours compte de leurs remarques et propose la délibération au vote. Elle demande à Monsieur BELLANGER d'attester ses propos en prenant exemple du travail effectué sur le RI du conseil : il atteste sans commentaire.

Pour : 12
Abstention : 1 Monsieur Stéphane BELLANGER
Contre : 2 Madame Valérie BRÉTHOUS et Monsieur Bruno LAPÈGUE

5. **Délibération : convention de mandat pour l'établissement et l'émission de la facturation par l'Office National des Forêts pour des recettes issues des ventes de bois**

Madame la Maire explique qu'il s'agit d'une formalité concernant les modalités de facturation de l'organisme.

La délibération est adoptée à **l'unanimité**.

6. Délibération : recours au service archives du Centre de Gestion des Landes

Madame la Maire explique qu'au début du mandat, les élus de la majorité ont fait un premier état des lieux des archives et a demandé une estimation au Centre de Gestion. L'idée était de programmer l'intervention l'année suivante pour limiter les dépenses. Finalement, le fait que les archives aient été stockées en deux endroits distincts ne convenait pas au responsable des archives et considérant la quantité de documents à traiter la demande d'intervention doit être envisagée rapidement.

Le Centre de Gestion propose une intervention de 5 jours pour un montant de 1645 €.

Madame Valérie BRÉTHOUS demande qui est l'intervenant. Elle précise que ce travail a été fait durant trois semaines l'année précédente. Elle a l'impression que ce travail est critiqué.

Madame la Maire demande pourquoi il y avait des dossiers datant de 2004/2005 dans le bureau du Maire.

Madame Valérie BRÉTHOUS répond que cela a été constaté par l'archiviste mais que, datant de la mandature de Monsieur Michel LASSERRE, cela devait rester là.

Monsieur Dominique DUBUISSEZ ajoute que le responsable des archives a noté que ces dernières n'avaient pas été tenues à jour.

Madame Rolande DELEAU précise que le travail fait par l'archiviste à l'époque n'a pas été mal fait, mais est incomplet à ce jour et qu'il est donc nécessaire de remettre de l'ordre dans les archives.

Madame Valérie BRÉTHOUS signale qu'elle souhaite rencontrer le prochain intervenant.

Monsieur Dominique DUBUISSEZ répond qu'il l'informera des dates de l'intervention.

Madame la Maire rappelle Madame Valérie BRÉTHOUS à la règlementation en expliquant qu'à la fin de son mandat, elle aurait dû signer une décharge à laquelle devait être annexé l'inventaire des archives communales.

La délibération est adoptée à **l'unanimité**.

7. Délibération : acceptation de don d'une association

Madame la Maire explique que dans le cadre d'une course cycliste, la commune a mis à disposition une salle et du matériel et qu'en gage de remerciement, l'association a déposé un don de cent euros pour la commune. Don qui ne peut être accepté qu'à condition de délibérer en ce sens.

La délibération est adoptée à **l'unanimité**.

8. Tour de table des élus

Madame la Maire prend la parole.

Intempéries :

- Les élus et les administrés se sont mobilisés pour apporter leur aide aux services techniques.
- Les agriculteurs et les particuliers ont subi de gros dégâts.
- Les élus de la majorité ont suivi et accompagné les sinistrés pendant une quinzaine de jours, notamment en faisant appel à des volontaires et en proposant une aide administrative.
- Une demande de reconnaissance catastrophe naturelle a été faite.
- Pour information, la demande faite par Peyrehorade a été refusée.

Monsieur Bruno LAPÈGUE demande où en est la réserve communale de sécurité civile.

Monsieur Dominique DUBUISSEZ explique que l'assistance aux administrés a été organisée sur le principe du Plan Communal de Sauvegarde sans le déclencher officiellement.

Monsieur Bruno LAPÈGUE rétorque que les élus de la majorité fonctionnent à huis clos. Monsieur Dominique DUBUISSEZ répond que les lignes téléphoniques ne fonctionnaient pas, qu'il a fallu s'organiser sans pouvoir communiquer.

Monsieur Bruno LAPÈGUE réitère sa question concernant la réserve communale.

Madame la Maire explique que la réserve n'est pas encore constituée, qu'il y a encore du travail sur le Plan Communal de Sauvegarde.

Madame Valérie BRÉTHOUS dit que cela a été fait l'année précédente.

Madame Rolande DELEAU précise que de nombreuse des personnes inscrites sur ce registre sont décédées et que le PCS était inutilisable en l'état.

Monsieur Bruno LAPÈGUE souligne que des professionnels auraient pu apporter leur concours.

Madame la Maire répond qu'un appel à bénévoles a été lancé.

Monsieur Bruno LAPÈGUE ne parle pas des bénévoles, mais d'une procédure règlementée.

Madame la Maire répond que tout n'a pas besoin d'être règlementé pour porter assistance aux administrés en cas de crise et que la préfecture a félicité l'équipe pour son investissement et était satisfaite de l'action menée et que, considérant le déclenchement récent du Plan Communal de Sauvegarde du fait de la canicule, il n'y avait pas lieu de le déclencher si c'était évitable.

Monsieur Dominique DUBUISSEZ prend la parole.

- Formation élus et agents : gestes premiers secours et usage des défibrillateurs à venir. Possibilité de s'inscrire auprès du secrétariat.

- Proposition d'initiation aux premiers secours pour les élèves.

Madame Mona ARNAUD prend la parole.

- SITCOM : déplacement de conteneurs à ordures ménagères, chemin du Ribot. Un emplacement déterminé, un autre à confirmer.

Madame Séverine GATELIER prend la parole.

- Préparation de la rentrée en collaboration avec le Centre de Gestion des Landes : réorganisation des plannings du service périscolaire et entretien pour des interventions plus cohérentes avec l'occupation des locaux. Bilan prévu le 28/09/2026.

- Nouveau cuisinier en poste.

Madame Valérie BRÉTHOUS interroge le temps de travail du cuisinier.

Madame Séverine GATELIER répond qu'il sera à temps complet car il cuisine tout lui-même, y compris les desserts et va également travailler sur la mise en place d'un potager partagé avec les élèves.

Madame Valérie BRÉTHOUS questionne les effectifs du service périscolaire.

Madame Séverine GATELIER répond qu'il y a trois agents, aidé du cuisinier pour le service de la cantine.
Madame Valérie BRÉTHOUS questionne le nombre d'adultes par rapport au nombre d'enfants (95).

Madame Séverine GATELIER explique que, renseignements pris auprès du Centre de Gestion et à l'appui du Projet Educatif de Territoire, les quotas ne s'appliquent pas aux agents périscolaires.

Elle conclut sur le fait que la rentrée s'est bien passée, qu'il y a quelques ajustements à faire mais que, dans l'ensemble, l'équipe et les enseignants sont satisfaits.

Monsieur Pierre-Albert ANSELM prend la parole.

- Carrefour accidentogène route de Saint-Etienne-d'Orthe : un aménagement provisoire est envisagé avec le département. Un comptage a été fait. L'étude du département est en cours. Un retour est espéré pour la fin du mois.

Madame la Maire précise que le contexte budgétaire oblige à suspendre les projets de travaux, d'où l'intérêt de l'aménagement provisoire.

- Bâtiments : un état des lieux a été fait avec le responsable des services techniques. Les travaux seront faits lorsque les finances le permettront.

  Le centre technique municipal doit être sécurisé au moyen d'un garde-corps. Le devis est validé. Les travaux seront faits prochainement.
  Il y a également des problèmes sur la ligne téléphonique à résoudre : le service technique n'ayant pas de ligne, leurs conditions de travail ne sont pas satisfaisantes. L'installation devrait se faire au plus vite.

  L'Eglise et le Presbytère ont été réparés suite aux dégâts subis lors des deux dernières tempêtes (février et août).

  Le local de la chasse a subi quelques dégâts. Une déclaration a été faite à l'assurance.

- Travaux : d'importants travaux sont prévus en avril/mai 2027. L'entreprise EMMA, concessionnaire du réseau d'assainissement, devra ouvrir la chaussée. Cela occasionnera une gêne pour la circulation.

Madame Stéphanie THERET prend la parole.

Elle exprime sa stupéfaction face aux élus qui sont mécontents de prendre connaissance d'actions mises en place par la Commune via les réseaux sociaux. Elle rappelle que tous ont été élus et que cela ne signifie pas uniquement avoir un titre ou une place autour de la table. Elle expose que, selon elle, être élu c'est être présent lorsque la Commune en a besoin. Elle prend pour exemple la dernière tempête et le fait que dès que possible certains se sont rendus sur le terrain, auprès des administrés, à la mairie, ont aidé à organiser les secours, ont pris contact avec les autres communes etc. Elle souligne n'avoir pas vu ceux qui s'offusquent de ne pas être informés, venir s'enquérir de qui avait été fait et de ce qu'ils pouvaient faire pour aider. Elle insiste sur le fait que la communication, cela va dans les deux sens et qu'on ne peut pas demander à être informé comme un élu lorsqu'on ne se comporte pas comme tel.

Monsieur Christian CHAMBRES prend la parole.

Un week-end d'animation aura lieu les 10 et 11 octobre 2026 dans le cadre d'Octobre Rose. Au programme, des activités, les commerces en rose et un mur de messages libres. Dans la mesure où l'évènement est totalement caritatif, une demande d'exonération a été faite auprès de la SACEM. Monsieur Jérôme PERRI s'est occupé de la mise en lumière de l'Eglise.

L'association Liamé Danse de mobilise le samedi soir en proposant grignotages et apéritif et reverse les bénéfices à la Ligue nationale contre le cancer.

Monsieur Christian CHAMBRES souhaite que l'évènement soit interassociatif pour s'engager pour une cause qui nous dépasse. Il attend que d'autres associations manifestent leur volonté de participer.

Madame la Maire reprend la parole.

- **Bilan fête des Brocs**

La mairie a recensé quatre plaintes et de multiples remerciements. Les personnes mécontentes ont été invitées au bilan de l'évènement afin d'y être entendues.

Les administrés soulignent une amélioration notable de cette première édition pour la nouvelle équipe municipale : les organisateurs ont respecté les consignes et la gestion des parkings a permis de limiter la gêne occasionnée. La signalisation mérite d'être perfectionnée. La surveillance nocturne a permis d'éviter les nuisances sonores. Le calme a été respecté.

Deux associations supplémentaires, le tennis et la chasse, ont participé. Madame La Maire est satisfaite de leur participation.

- **Vieille Auberge**

Madame la Maire explique que l'équipe a reçu les représentants de l'EPFL. La Vieille Auberge a été visitée à la fin de la réunion. Celle-ci était meublée et pleine d'objets divers et variés. L'EPFL a indiqué aux élus qu'ils pouvaient en disposer comme ils le souhaitaient. Ils se sont alors interrogés sur le devenir de ces objets et ont eu l'idée de procéder à un « vide-auberge » pour générer des recettes qui permettraient, notamment, de financer les frais d'assurance du bien.

Renseignements pris auprès de la Trésorerie, les élus demande à l'EPFL une attestation faisant état des biens présents dans la Vieille Auberge. Après lecture de l'acte notarié, l'EPFL répond que la Vieille Auberge est vide.

Alertée par le notaire, la vendeuse prend contact avec la mairie pour expliquer qu'elle souhaite les récupérer, que cela était entendu avec l'ancienne Maire.

Madame la Maire demande à Madame Valérie BRETHOUS d'expliquer en quoi consiste cet arrangement.

Madame Valérie BRETHOUS refuse de répondre. Elle indique qu'il y a eu un conseil municipal à ce sujet, que les documents sont disponibles et que suite aux élections, cela n'est plus son affaire. Elle précise que la vendeuse, représentant les sept héritiers, voulait récupérer des objets puis a finalement proposé à la mairie de les acquérir. Le traitement de cette demande avait été différé.

Monsieur Bruno LAPEGUE demande si le notaire de Bordeaux a été recontacté.

Madame la Maire explique essayer de le joindre, sans succès. Elle compte bien mener ce dossier à son terme, mais annonce qu'en l'état actuel des choses, le vide-auberge est annulé tant que la situation n'est pas réglée.

Monsieur Bruno LAPEGUE dit qu'il est trop tard pour la vendeuse pour récupérer ses affaires, qu'elle n'en est plus propriétaire. Il suggère, avant toute décision de vente, de se renseigner sur la valeur que peuvent avoir certains de ces objets sur le marché de l'art et des enchères, auprès d'un commissaire-priseur.

- **Bilan fêtes patronales**

Madame la Maire précise que ce bilan des fêtes est tardif au regard de la polémique qui s'en est suivie suite à la publication d'une vidéo diffamatoire sur les réseaux sociaux.

Madame la Maire fait visionner une courte vidéo pédagogique expliquant que la chanson choisie par le Comité des fêtes pour l'ouverture des fêtes est un mélange de trois chansons de genre très différents qui, mixées ensemble, donne l'impression d'insulter la police alors que ce n'est pas le cas.

Madame la Maire reprend la parole. Elle expose que la vidéo a été partagée à l'échelle nationale, que les jeunes du Comité des fêtes, les élus, les agents ont reçu des insultes et des menaces, que le partage de cette vidéo a transformé une fête de jeunes légère en évènement politique, que Port-de-Lanne est un village tranquille, que la délinquance y est inexistante.

Elle s'insurge du partage de cette vidéo qui met en scène des jeunes, y compris mineurs, sans autorisation d'utilisation de leur image. Elle précise que ces jeunes ont eu peur de potentielles sanctions.

Madame la Maire réprouve que la peur et la haine soient instiguées dans le village.

Elle rapporte que même Monsieur le Préfet, Madame la Sous-Préfète et les gendarmes ont trouvé cette politisation honteuse. Ces derniers ont tous convenus qu'il s'agit uniquement d'une fête de jeunes, sans aucune mauvaise intention. Ils ont été outrés par la situation et l'ampleur que cela a pris.

Monsieur Christian CHAMBRES ajoute que le courriel adressé par Monsieur Bruno LAPEGUE à ce sujet était basé sur une erreur : la chanson n'est pas celle à laquelle il fait référence, les costumes de policiers sont américains. Il souligne le fait qu'ils connaissent tous très bien ces jeunes du Comité des fêtes, y compris Monsieur Bruno LAPEGUE, et qu'il est impensable de leur attribuer une quelconque volonté de nuire aux autorités.

Monsieur Bruno LAPEGUE précise que cette diffusion n'est pas de son fait, ni de celle de son équipe.

Monsieur Dominique Dubuissez note que Monsieur Bruno LAPEGUE est pourtant en possession de la vidéo, ce à quoi il répond qu'il en a effectivement quatre versions, mais qu'il ne les a pas diffusées.

Madame Stéphanie THERET rappelle que la vidéo a été transmise sur les réseaux, au Rassemblement National qui plus est.

Monsieur Bruno LAPEGUE rappelle qu'il a saisi immédiatement Madame la Maire sur le sujet pour éviter tout quiproquos et réaffirme que la diffusion de la vidéo ne vient pas de son équipe.

Monsieur Christian CHAMBRES l'interpelle au sujet de l'interview qu'il a donné pour Valeur Actuelle.

Monsieur Bruno LAPEGUE l'assume, dans un souci de transparence, et annonce que ce n'est pas terminé.

Monsieur Christian CHAMBRES l'accuse de mentir sur ses intentions lors de cette interview. Il le questionne sur l'intérêt de cautionner un article qui raconte des mensonges (mauvaise chanson).

Madame la Maire précise que Monsieur le Préfet lui-même a reconnu que ce n'est pas la bonne chanson.

Monsieur Bruno LAPEGUE assume sa position. Quoi qu'il en soit, il y a eu un malentendu, un démenti aurait permis d'apaiser la situation. Cela lui ayant été refusé, il considère que l'intentionnalité de l'équipe est engagée.

Monsieur Pierre-Albert ANSELM fait lecture à l'assemblée du courriel adressé par Monsieur Bruno LAPEGUE.

Monsieur Bruno LAPEGUE maintient ses propos. Une simple intervention de Madame la Maire ce soir-là aurait...

Madame la Maire lui coupe la parole. Il n'y avait pas d'intervention à faire puisqu'il n'y avait pas de problème à ce moment-là.

Madame Rolande DELEAU souligne que ce courriel, accusant les élus de la majorité d'insulter les forces de l'ordre et en référant à des articles règlementaires, n'a rien d'un conseil amiable.

Madame la Maire ajoute qu'en effet, s'il s'agissait d'une simple mise en garde de sa part, dans l'intérêt de la collectivité, un coup de téléphone aurait été plus approprié.

Madame la Maire met fin au débat.

- **Activation des adresses courriels professionnelles des élus**

Madame la Maire souhaite que tous les élus utilisent les adresses courriels qui ont été créées au début de mandat. Il est demandé à tous ceux qui n'y ont pas accès de se manifester auprès du secrétariat afin de réinitialiser leur mot de passe. À l'avenir, seules ces adresses seront utilisées pour les communications concernant la mairie.

Madame la Maire remercie l'assemblée et clôture la séance.

Clôture de la séance à 22h25

Pour copie conforme, le 13/10/2026

Le secrétaire,
Monsieur Dominique DUBUISSEZ

La Maire,
Magali POILLION



